# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DECISIONS

## **SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél.: 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil	45 45
Présents	34 5 4

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE DIX NEUF DECEMBRE à VINGT ET UNE HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 13 décembre 2013 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

#### **PRESENTS**

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, RAMEAU, PRAT, MAYET, Mmes PETER, BENDIAF (à partir du vœu), GAMBIASIO, MM. BELABBAS, BEAUBILLARD, Mmes POURRE, BERNARD Sandrine, WOJCIECHOWSKI, M. MARCHAND, adjoints au Maire,

Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, M. BARON, Mmes LOICHOT, PERNIN, SCHIAVI (à partir du vœu), EHRMANN, M. LACHOURI, Mme SPIRO, MM. ONAKAYA MENGE, ROSSET, TAGZOUT (à partir du compte-rendu des débats), CATALAN, Mme DUCHENE, MM. RIVIERE, MERCIER, MOOG, Mmes BERNARD Méhadée, PIERON, MM. MOKRANI, CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ (à partir du vœu), CATHENOZ, ABERDAM, conseillers municipaux.

#### **ABSENTS REPRESENTES**

Mme MONTUELLE, conseillère municipale, représentée par M. BOUYSSOU, Mme OUDART, conseillère municipale, représentée par Méhadée BERNARD, Mme SCHMIDT, conseillère municipale, représentée par Mme SPIRO, M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. CATHENOZ, M. MACHADO, conseiller municipal, représenté par MM. BELABBAS.

### ABSENTE EXCUSEE

Mme BROUTE, conseillère municipale.

#### ABSENTE NON EXCUSEE

Mme LE CARDINAL, conseillère municipale.

M. TAGZOUT, conseiller municipal, (jusqu'à l'élection du secrétaire de séance),

Mme BENDIAF, adjointe au Maire, (jusqu'au compte-rendu des débats),

Mme SCHIAVI, conseillère municipale, (jusqu'au compte-rendu des débats),

M. LECLERCQ, conseiller municipal, (jusqu'au compte-rendu des débats).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. BOUYSSOU ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte. (38 voix pour et 2 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE)

/ REND HOMMAGE à Nelson Mandela décédé le 5 décembre 2013.

/ APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 21 novembre 2013. (38 voix pour et 2 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE)

/ REJETTE le vœu proposé par le Groupe des Elus de la Droite et du Centre pour la suspension de l'application de la réforme des rythmes scolaires.

(37 voix contre: MM. GOSNAT, BOUYSSOU, RAMEAU, PRAT, MAYET, Mmes PETER, BENDIAF, GAMBIASIO, MM. BELABBAS, BEAUBILLARD, Mmes POURRE, S. BERNARD, WOJCIECHOWSKI, M. MARCHAND, Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, M. BARON, Mmes LOICHOT, SCHIAVI, ERHMANN, M. LACHOURI, Mmes SPIRO, MONTUELLE, MM. ONAKAYA MENGE, ROSSET, TAGZOUT, Mmes OUDART, SCHMIDT, M. MARTINEZ, Mme DUCHENE, MM. RIVIERE MERCIER, MOOG, MACHADO, Mmes M. BERNARD, PIERON, MM. MOKRANI, CATHENOZ, 5 voix pour: MM. CATALAN, CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, ABERDAM et 1 abstention: Mme PERNIN)

A1/ APPROUVE le dossier de révision du Plan local d'urbanisme, DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département, DIT que la présente délibération ne sera exécutoire qu'après sa transmission au Préfet et l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus (la date à prendre en compte pour l'affichage est celle du premier jour où il est effectué) et PRECISE que la présente délibération et le dossier de révision du Plan local d'urbanisme annexé à cette dernière seront tenus à la disposition du public, en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

(36 voix pour, 6 voix contre : Mme LOICHOT, MM. MOOG, RIVIERE, CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ et 1 abstention : Mme PERNIN)

A2/ APPROUVE le dossier d'instauration des périmètres de protection modifiés des monuments historiques, DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département, DIT que la présente délibération ne sera exécutoire qu'après sa transmission au Préfet et l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus (la date à prendre en compte pour l'affichage est celle du premier jour où il est effectué) et PRECISE que la présente délibération et le dossier d'instauration de périmètres de protection modifiés des monuments historiques annexés à cette dernière seront tenus à la disposition du public, en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

(42 voix pour et 1 abstention : Mme PERNIN)

**B/** APPROUVE le rapport annuel 2012 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable à Ivry.

(3 voix pour, 1 voix contre: Mme PERNIN et 39 abstentions: MM. GOSNAT, BOUYSSOU, RAMEAU, PRAT, MAYET, Mmes PETER, BENDIAF, GAMBIASIO, MM. BELABBAS, BEAUBILLARD, Mmes POURRE, S. BERNARD, WOJCIECHOWSKI, M. MARCHAND, Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, M. BARON, Mmes LOICHOT, SCHIAVI, ERHMANN, M. LACHOURI, Mmes SPIRO, MONTUELLE, MM. ONAKAYA MENGE, ROSSET, TAGZOUT, CATALAN, Mmes OUDART, SCHMIDT, M. MARTINEZ, Mme DUCHENE, MM. RIVIERE MERCIER, MOOG, MACHADO, Mmes M. BERNARD, PIERON, MM. MOKRANI, CATHENOZ, ABERDAM)

et DEMANDE des explications au SEDIF (Syndicat des eaux d'Ile-de-France) sur son positionnement quant à l'expérimentation d'une tarification sociale ou éco-solidaire de l'eau.

(39 voix pour, 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ et 1 abstention : Mme PERNIN)

1a/ ADOPTE la décision modificative n°3 de l'exercice 2013 du budget principal et PREND ACTE de ses annexes.

(40 voix pour et 3 voix contre: M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**1b/** ADOPTE la décision modificative n°3 de l'exercice 2013 du budget annexe d'assainissement et PREND ACTE de ses annexes.

(40 voix pour et 3 abstentions: M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

1c/ ADOPTE la décision modificative n°3 de l'exercice 2013 du budget annexe de la restauration municipale.

(40 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

1d/ ADOPTE la décision modificative n°3 de l'exercice 2013 du budget annexe du centre médico psycho-pédagogique et PREND ACTE de ses annexes.

(39 voix pour et 4 abstentions : Mme PERNIN, M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

1e/ ADOPTE la décision modificative n°3 de l'exercice 2013 du budget annexe du service des soins infirmiers à domicile et PREND ACTE de ses annexes.

(40 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

1f/ ADOPTE la décision modificative n°3 de l'exercice 2013 du budget annexe du cinéma municipal Le Luxy.

(40 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

1g/ ADOPTE la décision modificative n°3 de l'exercice 2013 du budget annexe du service public d'élimination des déchets et PREND ACTE de ses annexes.

(40 voix pour et 3 abstentions: M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

2a/ AUTORISE le Maire, en début d'année 2014 et dans l'attente de l'adoption du budget primitif Ville à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en début d'année dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2013.

(39 voix pour et 4 abstentions: Mme PERNIN, M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**2b/** AUTORISE le Maire, en début d'année 2014 et dans l'attente de l'adoption du budget primitif annexe d'assainissement à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en début d'année dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2013.

(40 voix pour et 3 abstentions: M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**2c/** AUTORISE le Maire, en début d'année 2014 et dans l'attente de l'adoption du budget primitif annexe du service public d'élimination des déchets à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en début d'année dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2013.

(40 voix pour et 3 abstentions: M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

3/ DECIDE d'admettre en non valeur, les sommes portées sur les états, dressés par Monsieur le Trésorier Municipal à la somme de 69 999,93 €.

(35 voix pour et 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ et 5 abstentions : Mme Sandrine BERNARD, M. BARON, Mme SCHIAVI, MM. ONAKAYA MENGE, MERCIER)

4/ AUTORISE le Maire à mandater, dès que nécessaire, aux associations et autres organismes locaux percevant une subvention communale et qui en ont justifié la nécessité, un ou plusieurs acompte(s) de subvention au titre de 2014 dans la limite des cinq douzièmes du montant accordé en 2013.

(29 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, MM. LECLERCQ, ABERDAM et 11 conseillers ne prennent pas part au vote : M. RAMEAU, Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, M. BEAUBILLARD Mmes POURRE, PIERON, WOJCIECHOWSKI, MM. MERCIER, MACHADO, BELABBAS, Mmes PETER APPOLAIRE)

5/ FIXE à compter du 1er janvier 2014 les tarifs des copies de documents administratifs et PRECISE que les frais de port éventuels sont recouvrés à hauteur du coût postal effectif.

(unanimité)

**6/** APPROUVE le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) pour l'année 2013 de la communauté d'agglomération Seine-Amont.

(39 voix pour et 4 abstentions: Mme PERNIN, M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

7/ FIXE le montant de la redevance d'assainissement à compter du 1er janvier 2014 à 0,1904 € par mètre cube d'eau vendu aux riverains des voies ou portions de voies desservies par une canalisation d'égout communal ou départemental, qu'ils soient ou non raccordés.

(38 voix pour, 1 voix contre : M. ABERDAM et 4 abstentions : Mme PERNIN, M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**8/** CREE, à compter du 1er janvier 2014, un tarif spécial dans le cadre de la participation des lycéens au prix Jean Renoir et PRECISE que ce tarif est fixé à 4 € par le Ministère de l'Education Nationale pour l'année scolaire 2013/2014.

(unanimité)

9/ APPROUVE l'attribution à la Commune d'un fonds de concours de 130 500 € par la Communauté d'agglomération Seine Amont pour la rénovation des courts de tennis au complexe Venise Gosnat.

(unanimité)

10/ APPROUVE l'avenant n°2 à la convention cadre du Programme Social Thématique 2009-2013 avec l'Etat et l'Anah relatif à sa prolongation jusqu'au 5 mai 2014.

(42 voix pour et 1 abstention : Mme PERNIN)

11/ APPROUVE la promesse de vente à l'OPH d'Ivry-sur-Seine de la parcelle non bâtie sise, 33 rue Saint-Just et 20-22 rue Raspail à Ivry-sur-Seine, d'une superficie de 1 060 m² et dépendant actuellement d'une parcelle plus importante cadastrée section AN n°295, au prix de cent quatre-vingthuit mille deux cent cinquante euros hors taxes (188.250,00  $\in$  HT), dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain sur le secteur Gagarine/ Truillot.

(40 voix pour et 3 voix contre: M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

12/ APPROUVE la convention de transfert de gestion patrimoniale avec SADEV94 concernant le bien sis 46 boulevard Colonel Fabien à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section AY n° 29 à Ivry-sur-Seine, d'une superficie cadastrale de 190 m² dans le cadre de la ZAC Ivry-Confluences.

(35 voix pour, 6 voix contre : Mme LOICHOT, MM. MOOG, RIVIERE, CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ et 2 abstentions : Mme PERNIN, M. ABERDAM)

13/ REAFFIRME l'institution d'un droit de préemption urbain renforcé sur tout le territoire de la commune d'Ivry-sur-Seine, y compris sur les cessions de la majorité des parts d'une société civile immobilière, lorsque le patrimoine de cette société est constitué par une unité foncière (bâtie ou non) dont la cession serait soumise au droit de préemption, les sociétés civiles immobilières constituées exclusivement entre parents et alliés jusqu'au quatrième degré inclus (SCI dites familiales) en étant cependant exclues et PRECISE que les différents périmètres d'application du Droit de Préemption Urbain Renforcé et de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, annexés au Plan Local d'Urbanisme, restent inchangés.

(40 voix pour et 3 voix contre: M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**14/** ACCORDE la garantie communale à hauteur de 40 %, à SADEV94, pour un prêt souscrit auprès de la Banque postale pour un montant de 20 000 000 €, et dont la garantie communale est de 8 000 000 €, afin de permettre à SADEV94 de poursuivre l'acquisition du foncier nécessaire à l'avancement de l'opération Ivry-Confluences.

(26 voix pour, 7 voix contre: M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, Mme LOICHOT, MM. MOOG, RIVIERE, ABERDAM et 10 abstentions: Mme PERNIN, Mme Sandrine BERNARD M. BARON, Mme SCHIAVI, MM. ONAKAYA MENGE, MERCIER, PRAT, Mme DUCHENE, MM. MACHADO, BELABBAS)

15/ APPROUVE le bilan d'activités et des comptes de SADEV94 arrêtés au 31 décembre 2012. (26 voix pour, 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, et 14 abstentions : Mme PERNIN, M. ABERDAM, Mme Sandrine BERNARD, M. BARON, Mme SCHIAVI, MM. ONAKAYA MENGE, MERCIER, PRAT, Mme DUCHENE, MM. MACHADO, BELABBAS, Mme LOICHOT, MM. MOOG, RIVIERE)

16/ APPROUVE la mise en œuvre du programme de stationnement vélos en gare du Conseil Général du Val-de-Marne sur le territoire d'Ivry-sur-Seine et APPROUVE la convention de partenariat concernant le programme de stationnement vélos en gare avec le Conseil général du Val-de-Marne.

(unanimité)

17/ APPROUVE la convention de partenariat avec l'association Espace pour Entreprendre pour l'année 2013 et APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 1000 €.

(42 voix pour et 1 abstention: Mme PERNIN)

18/ ADHERE à la compétence « Développement des énergies renouvelables » prévue à l'article 6 bis des statuts du SIPPEREC en vue de la réalisation d'installations de production d'électricité par cellules photovoltaïques.

(39 voix pour et 4 abstentions: Mme PERNIN, M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

19/ PREND ACTE du rapport annuel de la Société Lombard et Guérin, délégataire du service public des marchés d'approvisionnement de la Ville pour l'exercice 2012.

(39 voix pour et 4 abstentions : Mme PERNIN, M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**20/** ATTRIBUE la Délégation de Service Public pour l'exploitation de la halle et des marchés communaux à la Société Lombard & Guérin sise, 3 avenue Paul Doumer, 92500 Rueil Malmaison et APPROUVE la convention de Délégation de Service Public correspondante pour une durée de 5 ans.

(39 voix pour et 4 abstentions : Mme PERNIN, M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

21/ FIXE, à compter du 1er janvier 2014, par application de l'article 19 de la convention de délégation de service public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement, les droits de place sur les marchés d'approvisionnement de la Ville et la redevance annuelle versée à la Ville et PRECISE que la redevance sera majorée d'une somme égale à 50% des recettes annuelles correspondant aux droits de place perçus par le délégataire au delà de 349 000 € HT conformément à l'article 21 de ladite convention.

(39 voix pour et 4 abstentions: Mme PERNIN, M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**22/** PREND ACTE de la communication du rapport d'activités 2012 du SIFUREP. (affaire non sujette à un vote)

23/ PREND ACTE de la communication du rapport d'activités et du compte administratif 2012 du SIPPEREC.

(affaire non sujette à un vote)

**24/** APPROUVE le rapport annuel 2012 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement à Ivry.

(39 voix pour et 4 abstentions: Mme PERNIN, M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**25/** SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) pour la réalisation du réseau de distribution de chaleur sur Ivry Confluence.

(42 voix pour et 1 abstention : Mme PERNIN)

**26/** ACCORDE un mandat spécial à Monsieur Rogério Machado, conseiller municipal délégué aux vacances afin de participer du 22 au 25 févier 2014 au séjour organisé à Prague afin de s'assurer des activités proposées par l'association EVA (Evasion Vacances Aventures).

(40 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

27/ APPROUVE le protocole d'accord avec l'Inspection Académique du Val-de-Marne pour l'expérimentation de l'usage de tablettes numériques à l'école Guy Môquet.

(unanimité)

- 28/ APPROUVE la convention d'objectifs pour l'année 2014 avec l'association « Les Bergers en scène ». (unanimité)
- 29/ ACCORDE une participation financière d'un montant de 90 000 € en fonctionnement à l'Etablissement Public Social et Médico-Social Intercommunal Ivry/Vitry au titre de l'année 2013 conformément à la convention d'objectifs 2011-2013.

(40 voix pour et 3 abstentions: M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**30/** APPROUVE le nouveau règlement de la Bourse d'Art d'Ivry et PRECISE que des œuvres artistiques réalisées par les lauréats de la Bourse d'Art d'Ivry peuvent être pérennes ou éphémères.

(unanimité)

31/ APPROUVE le contrat de co-production avec la Compagnie de la Mer pour la diffusion d'un spectacle partenarial en coordination avec des établissements scolaires d'Ivry dans le cadre de la Semaine de la Mémoire, le 25 janvier 2014 à l'auditorium de la médiathèque et PRECISE que la ville versera à l'association Compagnie de la Mer une aide à projet de 2 000 €.

(unanimité)

**32/** APPROUVE la convention avec Europa Cinémas Média destinée au soutien financier du cinéma municipal Le Luxy pour la diffusion des films européens.

(unanimité)

**33/** APPROUVE la convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération « Est Ensemble » relative à l'organisation du projet « Hautboiseries et Bassonnades » 2014 visant à valoriser la pratique musicale des élèves fréquentant les conservatoires de Champagne-Ardenne et d'Ile-de-France.

(unanimité)

**34a/** APPROUVE la convention d'objectifs pluriannuelle 2014/2016 avec l'Union Sportive Ivry. (40 voix pour et 3 abstentions : Mme LOICHOT, MM. MOOG, RIVIERE)

**34b/** APPROUVE la convention d'objectifs pluriannuelle 2014/2016 avec l'Union Sportive Ivry Handball. (39 voix pour, 1 voix contre : M. ABERDAM et 3 abstentions : Mme LOICHOT, MM. MOOG, RIVIERE)

**34c/** APPROUVE la convention d'objectifs pluriannuelle 2014/2016 avec l'Union Sportive Ivry Football. (40 voix pour et 3 abstentions : Mme LOICHOT, MM. MOOG, RIVIERE)

35a/ DECIDE à compter du 1er janvier 2014 la création des postes suivants :

- 1 poste d'attaché territorial,
- 1 poste de psychologue de classe normale à temps complet,
- 2 postes de psychologue hors classe à temps complet.

et la suppression des postes suivants :

- 1 poste de psychologue de classe normale à temps non complet (28 heures par semaine),
- 3 postes de psychologue hors classe à temps non complet (28 heures par semaine),
- 1 poste de puéricultrice cadre supérieure de santé.

(40 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

35b/ DECIDE à compter du 1er janvier 2014 la création des postes équivalent temps plein suivants :

- Psychiatrie: 1,80 ETP (CMPP dont médecin directeur).

et la suppression des postes équivalent temps plein suivants :

- Psychiatrie : 1,64 ETP (CMPP dont médecin directeur).

(40 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**36/** DECIDE la création de 10 emplois d'avenir visant à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu qualifiés, dans les conditions suivantes :

- Durée du contrat : 36 mois et en cas de circonstances particulières liées soit à la situation ou au parcours du bénéficiaire, soit au projet associé à l'emploi, pour une durée inférieure qui ne peut pas être inférieure à 12 mois.
- Durée hebdomadaire de travail: temps plein et en cas de circonstances exceptionnelles telles que définies dans la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 susvisée, temps non complet ne pouvant être inférieur à la moitié de la durée hebdomadaire de travail à temps plein.
- Rémunération: établie sur la base de la rémunération d'un adjoint technique 2ème classe à l'échelon 1 à Ivry ou en fonction du niveau de diplôme sur la base de la rémunération d'un agent de catégorie B à l'échelon 1 en fonction de chaque filière.
- Le versement d'une prime de tutorat correspondant à la fonction de tuteur déterminée dans le régime indemnitaire de la Ville.

(40 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

/ PREND ACTE de la communication du produit net du rôle supplémentaire de Taxe Foncière mis en recouvrement au profit de la collectivité pour le mois de novembre 2013.

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2013.

#### LA SEANCE A ETE LEVEE A 23H 00

LE SECRETAIRE LE MAIRE

Ph. BOUYSSOU P. GOSNAT